

Réflexion autour de la relation: Aires marines protégées, écotourisme et développement durable des territoires littoraux

*Chakour said chaouki
Universite de Jijel*

Résumé

الملخص

Les zones littorales, très convoitées et sujettes à une formidable pression anthropique, peinent à trouver le chemin du développement durable. Le tourisme, grand pollueur et gaspilleur des ressources naturelles (PNUE/PAM,2008), demeure l'une des principales activités exercées sur ces territoires fragiles. Les aires marines protégées, passées d'un outil de conservation à un outil de développement économique et social, seraient en mesure de concilier les objectifs de conservation et les objectifs de développement local. Par ailleurs, le tourisme est souvent abordé dans un contexte générique à savoir celui de «développement du tourisme», or il est temps de se poser la question suivante : quel tourisme pour quel territoire ? et de lever le flou sur certains concepts notamment celui d'écotourisme souvent confondu au tourisme environnemental. C'est dans ce contexte que s'insère le présent article qui se veut une modeste réflexion autour de la relation: Aires Marines Protégées, Ecotourisme et développement durable des territoires littoraux.

Mots clés: Aires Marines Protégées, écotourisme, développement durable, territoires littoraux.

تعتبر الأقاليم الساحلية مناطق هشة بيئيا نموا للضغط البشري الرهيب عليها من خلال النشاطات الاقتصادية الممارسة فيها. وبعد القطاع السياحي من أهم هذه الأنشطة الملوثة والمبدنة للموارد الطبيعية. في هذا الإطار تعدد النقاشات حول إلزامية التنمية من جهة وحتمية المحافظة على البيئة من جهة أخرى. إذ يسعى مؤيدو التنمية إلى دفع عجلة التنمية مهما كانت نتائج ذلك على الجانب البيئي، في حين نجد مؤيدي المحافظة على البيئة يسعون إلى الحفاظ على الطبيعة كما هي، دون إدخال أي تغيير عليها. في هذا الإطار طرحت إشكالية بحثنا، والذي أردنا من خلاله التأكيد على الدور الذي يمكن أن تلعبه المحميات البحرية من جهة، والأيكوسياحة من جهة أخرى، إذا ما تم تطبيقها بالطريقة الصحيحة.

الكلمات المفتاحية: المحميات البحرية، الأيكوسياحة، التنمية المستدامة، الأقاليم الساحلية.

Introduction:

Le tourisme a réussi à s'approprier une part de marché de plus en plus importante, développant ainsi une des industries les plus puissantes à l'échelle mondiale.

Selon l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), ce secteur constitue une activité économique internationale de premier plan, il représenterait près de 12% du PIB mondial et emploierait plus de 200 millions de personnes, soit 8% de l'emploi dans le monde. C'est pourquoi, le poids dont jouit l'industrie touristique ne pourrait être écarté des réelles retombées économiques sur les pays d'accueil.

Toutefois, cette activité n'est pas dépourvue d'externalités négatives avec tout ce qu'elle peut engendrer en termes de pollutions, de surexploitation des ressources naturelles, de perte d'identité culturelle et historique d'une région, de bouleversements et de viols de l'intimité des populations locales... Externalités qu'il faudra bien cadrer en vue d'œuvrer pour la durabilité du secteur du tourisme d'un côté et de maximiser sa performance et ses effets sur le développement durable de l'autre. Ceci renvoie à l'identification et à l'analyse de la nature des relations du tourisme avec les forces motrices d'un territoire (Chakour,2013).

De nombreuses études ont mis l'accent sur l'importance des impacts environnementaux de l'activité touristique, mais aussi de son impact sur les populations locales en matière de perte d'identité culturelle et historique, voire en matière de bien-être... Il serait nécessaire d'ailleurs de se demander pourquoi les politiques publiques et les chercheurs peinent-ils à concilier développement touristique et développement durable des territoires?

En effet, les décisions économiques en matière de développement ont longtemps sous-estimé les bienfaits de la biodiversité⁽¹⁾, notamment la biodiversité marine, écartant ainsi sa valeur économique en général et niant toute forme de contribution au développement local. C'est ainsi que des dommages irréversibles ont été causés à la biodiversité marine et une dégradation massive a eu raison des écosystèmes marins, constituant un réel

frein au développement économique et social des populations locales. C'est pourquoi, la conservation apparaît comme le moyen le plus approprié pour atteindre les objectifs de développement d'où l'intérêt des Aires Marines Protégées (AMPs) en tant qu'investissement en capital naturel plutôt qu'un outil de restriction voire d'interdiction.

Les valeurs des services éco systémiques, sont actuellement omises dans les processus économiques nationaux, et le processus décisionnel local. Le défaut d'inclure l'évaluation des biens non marchands dans la prise de décision, conduit à une allocation des ressources peu efficace. Les techniques économiques contemporaines, nous permettent actuellement de rendre compte, de la plupart des valeurs marchandes et de certaines valeurs de biens non-marchands des services éco systémiques.

Si les écosystèmes sont reconnus comme un atout qui rapporterait des flux de services indispensable à un développement équitable et durable, il est impératif de faire en sorte que ces derniers soient préservés et développés afin de subvenir aux besoins actuels et futurs en vue d'assurer leur productivité et de perdurer leur soutien au bien-être des populations locales. Etant donné que l'échec en matière d'investissement en capital naturel, représenté par la biodiversité et les écosystèmes naturels, n'est pas uniquement défectueux du point de vue économique, il est à signaler que les coûts et pertes qui en résultent pourraient réduire les gains des autres efforts de développement visant la réduction de la pauvreté.

La mer et les écosystèmes marins, constituent une source d'approvisionnement⁽²⁾ directe pour les populations locales, en fournissant quantité de biens et de services constituant des usages directs, en plus des services culturels (usages récréatifs, usages esthétiques, usages liés à l'éducation et à la recherche scientifique...) et des services de régulation tels que la purification de l'eau, le traitement des déchets, la régulation du climat... En s'intéressant de plus près à la biodiversité marine, objet de notre étude, nous nous sommes heurtés à la multitude ainsi qu'à la variété des fonctions assurées par les écosystèmes marins, en effet ces derniers sont estimé grâce au degré de dépendance des populations vivant et travaillant dans la zone des écosystèmes en plus

des visiteurs fréquentant la zone à des fins récréatives et touristiques. Il est à noter que la structure des zones marines ainsi que leurs écosystèmes génèrent une grande variété de services liés directement ou indirectement au bien-être économique et social, et c'est ainsi que les populations des pays en voie de développement s'approvisionnent directement des écosystèmes, sans se soucier des conséquences que cela peut avoir dans le futur.

A travers ce modeste travail nous tenterons de mettre en lumière le concept d'écotourisme et celui des Aires Marines Protégées. Nous mettrons l'accent sur la nécessité de conserver ce qui reste des ressources marines à travers valorisation et la promotion de l'écotourisme ainsi qu'à la conservation de ce capital, en passant d'une logique de l'exploitation des ressources constituées en capital naturel, à une logique de valorisation grâce à la promotion de l'écotourisme ainsi qu'à la conservation.

I- Les Aires Marines Protégées: un facteur de développement et de gouvernance des territoires?

Depuis le sommet du développement durable de Johannesburg en 2002, les espaces dédiés à la protection de la nature se sont davantage ouverts, tenant compte à la fois de l'étendue des réseaux écologiques, mais également des dynamiques socioéconomiques dans et autour de ces espaces (Chakour et Dahou, 2009).

A travers la perspective de conservation, la clé de motivation de ces objectifs est de construire et de développer un support de gestion local de ces espaces si vulnérables à travers la création d'Aires Marines Protégées, qui constitue une politique publique grâce à leur rôle en matière de protection de l'environnement sans compromettre le développement local. En effet cette politique vise à rétablir le lien -longtemps rompu- entre la biodiversité et le développement économique local en vue d'orienter les objectifs de conservation dans le même sens que les objectifs de développement.

Au fur et à mesure que les ressources marines se dégradent, les Etats, les groupes de pression ainsi que les différents organismes multilatéraux ont montré un grand intérêt pour la conservation de ce qui reste des milieux marins et de la

diversité faunistique et floristique dont ils jouissent. Une prise de conscience, de la nécessité de protéger l'environnement marin, au cours des quarante dernières années, a donné lieu à un accroissement accéléré du nombre d'AMPs dans le monde, il est passé de 118 en 1970 à 319 en 1980, pour atteindre plus de 1.300 en 1995 (dont 400 concernent les seuls récifs coralliens) et égaler le nombre de 5 127³ aires marines protégées en 2005 (Aubertin C., Rodary E., 2008), ce nombre est estimé à 6300 en 2010 (Thorpe A. et al, 2011). En 2003, lors du Congrès mondial des parcs organisé à Durban par l'IUCN, l'objectif de classement de 20 % des eaux marines mondiales en AMPs d'ici 20 à 30 ans a été retenu.

Certes, le progrès qu'ont connu les AMPs est encourageant, mais la route demeure encore longue pour atteindre ces buts, lorsque moins de 1 % du milieu marin est déclaré Aires Marines Protégées et que moins de 10 % des aires marines protégées actuelles atteignent leurs buts en matière de gestion (Pomeroy R-S., Parks J-E., Watson L-M. 2006).

La vitesse de création d'AMPs demeure au ralenti, et la conservation reste plus que jamais perçue comme un coût subi par l'Etat et une perte supportée par les usagers locaux à titre exclusif. Afin de mettre l'accent sur l'importance des AMP, nous pourrions aisément comparer les coûts de création et de gestion d'une telle zone aux coûts indispensables à l'approvisionnement en eaux de la cité désertique de Las Vegas, où la sécheresse permanente ne freine pas les extravagances démesurées pour y faire parvenir l'eau.

Il est de ce fait important d'adopter une politique publique intégrée en vue de répondre aux besoins de gestion des externalités et interactions multiples caractérisant ces espaces, c'est-à-dire l'ensemble des problèmes qui affectent les écosystèmes et l'ensemble des mécanismes de gestion développées pour les résoudre, en mettant l'accent sur les conditions de participation des différentes parties prenantes pour renforcer la légitimité et l'efficacité des politiques publiques (Chevassus-au-Louis B. et al, 2009).

Une telle politique doit être basée sur l'intégration de toutes les composantes essentielles, ce qui exige une meilleure connaissance des caractéristiques et des usages associés à chaque catégorie d'acteurs, qu'ils

soient dans le domaine environnemental, socio-économique ou administratif, en vue de satisfaire l'objectif de protection tout en préservant et/ou promouvant l'équité sociale à travers la protection de l'usage et des droits traditionnels ainsi que l'accès équitable aux ressources marines (Slootweg R., Van Beukering P., 2008).

C'est dans ce contexte que la notion d'Aires Marines Protégées prend tout son sens, notamment lorsqu'elle s'inscrit dans un cadre de promotion du développement local, il s'agit d'un outil révolutionnaire pour la mise en place d'une telle politique. En plus d'être une alternative relativement fiable, résultant de processus de concertation et de négociation entre les différentes parties prenantes, en vue de l'établissement des règles et des modalités d'accès permettant de gérer durablement les ressources locales ainsi que les activités auxquelles elles sont liées, en évitant et/ou réduisant les conflits d'usage, en plus d'une allocation plus ou moins équitable des droits d'accès à ce bien commun qu'est la mer.

Au commencement, les activités économiques étaient déclarées à l'origine de la surexploitation des ressources et de la dégradation de l'environnement, il était donc convenu de créer des AMPs interdisant leur exercice. Cette situation, conjuguée à l'opposition des usagers de la mer, n'a pas manqué de créer la polémique dans les secteurs économiques concernés (Weigel JY., Sarr O. 2002), c'est la phase de mutation des AMPs ; le passage du rôle esthétique et conservatoire au rôle économique⁽⁴⁾ (National Research Council, 2000).

1- 1- Définition des Aires Marines Protégées:

Les Aires Marines protégées correspondent à un concept polysémique, elles sont caractérisées par une lutte idéologique (non explicitée) dans le but de fixer non seulement un contenu dominant, mais aussi, des modes d'exploitation, de gestion et de mise en valeur, ancrés socialement et spatialement, qui canaliseront des ressources naturelles tant matérielles qu'immatérielles.

Plusieurs définitions d'Aires Marines Protégées ont été élaborées et appliquées dans différents contextes de protection et de gestion. L'une des définitions communément utilisées pour définir les AMPs est celle fournie par

l'Union Mondiale pour la Nature (IUCN)⁽⁵⁾, et présentée lors du Congrès Mondial pour de la Conservation, en octobre 2008, à Barcelone, la définition d'une Aire Marine Protégée est « Tout espace géographique clairement défini, reconnu, dédié et géré par des moyens efficaces légaux et autres, pour atteindre la protection à long terme de la nature ainsi que des services d'écosystèmes et des valeurs culturelles associées». Cette définition remplace la définition initiale de l'IUCN⁽⁶⁾, y compris l'élaboration plus détaillée des AMP utilisée auparavant.

Une autre définition internationale a jailli de la Convention sur la Diversité Biologique (A.Abdulla. M.Gomei. E.maison. C. Piante. 2008) :

«Toute zone définie dans ou à côté d'un environnement marin, ainsi que les eaux la recouvrant et la flore, la faune et les caractéristiques culturelles et historiques qui lui sont associées, qui ont été préservées par la loi ou par tout autre moyen en vigueur, y compris l'usage, avec pour effet que cette biodiversité côtière et/ou marine bénéficie d'un niveau de protection supérieur à celui de son entourage» (Convention sur la Diversité Biologique, 2003).

Une définition aussi large implique qu'une variété de zones protégées puisse être considérée comme telle, donnant naissance à plusieurs appellations. D'une part ceci recouvre une large variété de situations qui diffèrent tant par leur contexte écologique que par les usages pratiqués et par les options choisies pour l'AMP : objectifs, degrés de protection et zonage, type d'encadrement administratif et mode de gestion. Cependant, sans se soucier de cette variété d'éléments (taille, structures, objectifs,...), toutes les AMP ont en commun de restreindre l'accès à la zone et aux ressources qu'elle englobe (A.Perez-Perera. 2009) Toutefois, les niveaux de protection d'une aire marine dépendent de la nature et du contenu de l'arsenal législatif et réglementaire édicté et mis en application pour protéger la zone et limiter ou interdire les activités humaines. (Froger G. et Galletti F. 2007).

En Méditerranée, le classement des espaces a été principalement motivé par la présence d'espèces emblématiques et de caractéristiques et/ou d'opportunités uniques plutôt que par une approche écologique globale (A.Abdulla. M.Gomei.

E.maison. C. Pianta. 2008). Le type de protection appliqué dans les AMP au niveau mondiale quant-à lui, est très varié et reflète les différences culturelles et politiques qui existent entre les pays. La majorité d'entre elles a été classée en aires marines à usages multiples, tentant vainement à trouver l'équilibre entre conservation et la préservation des usages locaux.

I- 2- Les objectifs des Aires Marines Protégées:

Les fonctions primaires relatives aux AMP ont donc évolué au fil du temps, passant des fonctions en matière de conservation, de connaissance et d'éducation (La conservation de l'environnement étant leur vocation essentielle), à d'autres rôles mettant en relief le rendement que pourrait engendrer cette dernière.

Dès lors, les AMP devenaient contraintes à fonctionner de manière à relier conservation et développement durable local, en optant pour un système de gestion qui aboutisse à un compromis et une compatibilité entre ces deux fonctions, longtemps considérées comme incompatibles.

Il tourne autour du concept d'AMP, des controverses au sujet de leurs réels avantages en termes de rendement socio-économique. En effet, il découle de tout projet de création d'AMP, une certaine disproportion entre les coûts supportés à court terme et les bénéfices y découlant à long terme. Ce déséquilibre dû à une inégalité en termes de temps et d'espace, est à l'origine de conflits entre les différents usagés et permet d'expliquer les réticences des populations locales à adhérer à tout projet de conservation à travers la création d'AMPs. Les pêcheurs étant les premiers impactés par les incidences de la création d'AMPs, ils sont les premiers concernés par ces conflits d'usages au sein même du secteur de la pêche et avec les autres secteurs, notamment celui du tourisme.

Les AMPs furent donc créées dans le but de conserver les espèces marines et leurs habitats, en prohibant l'exercice de toute activité extractive, ces zones constituaient des «zones sources» servant à approvisionner les zones avoisinantes qui constituaient des «zones puits» où peuvent être exploitées les ressources marines (Wickel J., 2008). Avec le temps, ces zones marines devinrent le lieu où se pratiquent différentes activités économiques, notamment l'activité de pêche en plus de la promotion des activités non extractives, ces zones de prédilection des touristes venant du monde entier.

Les AMP ne constituent donc pas uniquement une manne pour l'activité de pêche mais pour celle du tourisme aussi, où les retombées économiques sont instantanées (l'impact des AMPs est immédiat). En effet, la création d'AMPs permet de développer des activités récréatives génératrices de revenu pour les populations locales, afin de les rendre aptes à accepter les projets de création des AMPs et d'accepter la perte d'espace autorisé à la pêche (Chaker et Chakour, 2013).

1-3. La relation AMP - forces motrices de développement en Algérie: la trilogie pêche tourisme agriculture:

Dans ce qui suit, nous tentons de mettre en exergue la relation l'AMP et les forces motrices du développement des territoires littoraux, à travers quelques résultats de l'étude des impacts du projet de Parc Naturel du Mont Chenoua sur le développement du territoire. Que nous avons réalisé pour le compte du Plan Bleu, Centre d'Activités Régionales PNUE/PAM .

Territoire multi usage et à multi usagers, la gouvernance des l'espace côtier doit être approchée dans un contexte systémique devant tenir compte aussi bien des actions et des effets des acteurs en amont et en aval. En effet, l'espace littoral voire marin subi les conséquences négatives des actions anthropiques⁽⁷⁾ en amont. Dans ce contexte, une protection des sites stratégiques interpelle d'abord une protection en amont qui doit s'inscrire dans une approche de gestion intégrée des zones côtières. De ce fait, la protection d'une aire marine appelle une gouvernance des territoires littoraux devant concilier les objectifs environnementaux et les objectifs économiques en proposant des mécanismes et des dispositifs de gestion durable des ressources naturelles dans un contexte d'efficacité économique et d'équité sociale.

Par ailleurs et compte tenu de l'existence d'un conflit d'usage du territoire en question et de conflits d'intérêts entre ses usagers d'une part et de la relation viscérale entre la partie terrestre et la partie marine et l'interaction qui caractérisent les activités économiques et sociales terrestres et marine d'autre part; la conservation et la gestion durable des ressources marines doit tenir compte, des dispositifs et de la réglementation qui régissent et organisent

certaines activités en amont et dont les effets sur le territoire marin et ses activités sont évidents. (Pêche, tourisme, industrie, agriculture, transport, urbanisme). Pour ce faire, le recours à toute la réglementation, les lois et les textes relatifs à l'aménagement du littoral(Décret N° 87-144 du 16 juin 1987)⁽⁸⁾, à l'environnement et au développement durable(Loi n°03-10 du 19 juillet 2003)⁽⁹⁾ aux Zones d'Extension et des Sites Touristiques ZEST (Loi n°3-03 du 17 Février 2003)⁽¹⁰⁾, à l'exercice de l'activité des pêches (Le Décret N°94-13 du 28 mai 1994)⁽¹¹⁾, devient indispensable pour la régulation et l'organisation de l'accès aux ressources naturelles et aux sites dans un contexte intégré.

En dépit de leur contribution au développement local, l'agriculture, le tourisme et la pêche, principales forces motrices du développement des zones littorales notamment en Algérie; ont également des effets négatifs sur l'environnement et par voie de conséquences sur le bien être. L'agriculture intensive, la sur fréquentation touristique, les moyens de transport la consommation abusive des ressources naturelles du territoire en l'occurrence l'eau, sont autant d'élément à prendre en considérations pour assurer un développement durable et intégré des territoires en question.

Protéger une zone marine exige avant tout une régulation des activités économiques terrestres. Dans ce sens, il existerait une relation viscérale entre la création d'une Aire Marine Protégée et les principales activités économiques notamment le tourisme, la pêche et l'agriculture. L'AMP est donc en mesure de contribuer au développement durable local (Chakour, Plan bleu, 2012).

Dans ce contexte, l'AMP doit être aussi perçue comme un outil de régulation et de gestion durable des ressources marines pouvant concilier les objectifs économiques, sociaux et environnementaux. A moyen et long termes la protection permet une reproduction de la ressource et l'augmentation de la biomasse donc des stocks. Ceci affecterait les rendements de la pêche, la productivité et les revenus. Le bien être de nombreux acteurs intervenant dans la filière pêche sera aussitôt amélioré. Des effets d'entraînement en amont et en aval seront enclenchés. Le tourisme profitera de la valeur ajoutée aux sites marins et terrestres émanant de la protection des paysages de la faune et de la

flore et ouvre d'autres perspectives au tourisme marin. La protection des sites archéologiques marins offre l'opportunité de promouvoir le tourisme culturel et historique. Réduire et résoudre les conflits d'usages et les litiges entre les principaux acteurs usagers du territoire en question est aussi un des effets et des fonctions de l'AMP. Ce ne sont là que quelques éléments parmi tant d'autres qui montrent l'intérêt des Aires Marines Protégées approchées dans un contexte de développement intégré et leur contribution au développement durable des territoires littoraux (Chakour, Plan bleu, 2012).

II- L'écotourisme:

Aborder la relation entre tourisme et AMP, appelle à lever le flou et les confusions entre les types de tourismes souvent assimilés à l'écotourisme. En effet, en dépit des similitudes entre tourisme environnemental, tourisme de nature, tourisme durable, tourisme écologique et écotourisme, ce dernier présente quelques spécificités qui font de lui (L'écotourisme) un tourisme au profit d'un développement durable local au service des populations locales. Il s'agit donc d'une activité économique qui réhabilite la relation sacrée entre le territoire ses acteurs et leur bien être (Chakour, 2013).

Avant de s'étaler sur le concept et la définition de l'écotourisme, il est important d'éclaircir quelques points, notamment en ce qui concerne le «Tourisme de nature» et le «tourisme durable» afin d'éviter toute forme de confusion avec le concept d'«écotourisme».

II- 1- Définition du tourisme de nature:

Dru mm et Moore (cité in Denais, 2007) définissent le tourisme de nature comme étant un tourisme basé sur la visite des sources naturelles (Denais, 2007). Ce type de tourisme est donc différent de l'écotourisme, du moment qu'il n'implique pas forcément la notion de protection ou de durabilité.

II- 2- Le tourisme environnemental durable:

Butler définit le tourisme environnemental durable comme étant un tourisme qui permet de développer et de conserver une zone (communauté et environnement) de manière à lui permettre de rester viable pour une période

indéterminée et qui ne dégrade ni ne modifie l'environnement (humain et physique) dans lequel il existe.⁽¹²⁾

Ce type de tourisme se rapproche le plus de l'écotourisme, grâce au recours aux différents procédés moins polluants. La différence entre ce type de tourisme et l'écotourisme réside dans l'écart qui existe entre le touriste et l'environnement dans le premier cas (Denais, 2007).

II- 3- L'écotourisme:

En nous intéressant aux origines de l'écotourisme, nous avons constaté que beaucoup d'encre à coulé en ce sens, sans pour autant aboutir à un réel consentement des chercheurs à ce sujet, ils ne s'accordent toujours pas sur la genèse de ce concept⁽¹³⁾. Toutefois, nous avons noté que David Fennell, après s'être étalé sur l'origine historique du concept, soutient la thèse que le concept remonte aux années 80, lorsque l'écologiste mexicain Ceballos-Lascurain avait inventé ce mot (Fennell, 2007). Cependant, d'autres auteurs ont pour citation Budowski, qui ayant écrit un article en 1976, est considéré comme le pionnier de l'écotourisme (Denais, 2007). Toutefois, tous les auteurs s'accordent sur l'essor grandissant dont jouit ce concept. Depuis son apparition, l'écotourisme a été le fruit de l'incompatibilité entre les approches du développement du tourisme de masse, et l'intérêt grandissant pour un environnement sain.

II- 3- 1- Définition de l'écotourisme:

Pour plus de clarté avons-nous recensé les définitions que nous avons jugées importantes, le tableau suivant en est l'illustration⁽¹⁴⁾.

Auteurs	Définition
Ceballos-Lascurain ⁽¹⁵⁾	Environmentally responsible travel and visitation to relatively undisturbed natural areas, in order to enjoy and appreciate nature [...] that promotes conservation, has low visitor impact, and provides for beneficially active socio-economic involvement of local population.
Fennell (2007)	Ecotourism is a sustainable form of natural resource-based tourism that focuses primarily on experiencing and learning about nature, and which is ethically managed to be low-impact, non-consumptive, and locally oriented (control, benefits, and scale). It typically occurs in natural areas, and should contribute to the conservation or preservation of such areas (Fennell, 2007).
Ross et Wall (1999) ⁽¹⁶⁾	l'écotourisme d'abord comme un moyen de protéger la ressource que sont les milieux naturels, et ce, par le biais de la création de revenus suite aux activités écotouristiques, de l'éducation à l'environnement et de l'engagement des communautés locales.
Lequin (2001) ⁽¹⁷⁾	« écotourisme est une approche de développement qui favorise la conservation et la préservation des ressources naturelles pour les générations futures (développement durable), tout en contribuant à l'amélioration des conditions et qualité de vie des populations locales (développement régional) ».

Source: Etablit par nos soins en se référant aux définitions les plus fréquentes dans la littérature (et en gardant la langue de publication afin d'éviter d'avilir le sens suite à la traduction.)

A travers cette variété de définitions, nous pouvons déduire ce qui suit:

La première définition citée est basée sur trois principes fédérateurs à savoir, le caractère «responsable», le faible impact sur l'environnement ainsi que les bénéfices socioéconomiques locaux. La deuxième quant à elle met l'accent sur l'expérience dans le domaine, en plus d'une gestion éthique des activités de manière à ce qu'elles aient un faible impact sur l'environnement. La définition de Ross et Wall met l'accent sur la composante ressources naturelles, en plus de la nécessité de prendre en compte les communautés locales.

Donc l'ensemble des définitions tournent autour des mêmes idées, à savoir:

- La conservation des ressources naturelles et faible impact environnemental;

-
- L'intégration et la participation des différents acteurs aux projets
 - Le respect des cultures et des traditions locales;
 - La prise en compte des besoins de ces derniers et partage équitable du rendement d'un tel projet;
 - Le faible impact environnemental;
 - La durabilité des projets de conservation;
 - La satisfaction des écotouristes.

Il est important de noter que Barkin⁽¹⁸⁾ aborde, d'un angle omis par les autres auteurs, la non viabilité d'un écotourisme qui se limite à mettre sur le marché une nouvelle offre touristique afin de répondre aux urbains en mal d'espaces verts. Il ne s'agit pas donc de promouvoir un écotourisme qui tend vers le tourisme de masse.

L'Ecotourisme et l'approche "oikos" pour lever l'ambiguïté, (Chakour,2013):

Dans ce qui suit, nous allons tenter de lever le flou sur le concept Ecotourisme. En arabe, l'écotourisme (Ecotourism) est souvent traduit à (EssiyahaElbi-iya)، or la traduction de (Siyaha bi-iya، السياحة البيئية) est le tourisme environnemental. En effet, beaucoup d'auteurs, confondent le tourisme écologique à l'écotourisme voire au tourisme durable.

Le recours à la traduction, souvent infidèle au concept, a catalysé cette confusion. A titre d'exemple, l'Ecotourisme dont l'étymologie montre qu'il est composé de deux racines:

Eco + tourisme dont *Eco* est considéré ,par défaut, par la quasi-totalité des utilisateurs du vocable Ecotourisme comme abréviation du mot *écologie*.

Or, le plus juste est de revenir à l'origine (étymologie) du Mot. Larousse 2006 définit *Eco* du grec «*Oikos*» maison. En revanche, avec *oikos* on peut composer au moins deux mots qui ne sont pas identiques du point de vue sens mais présentent cependant une similitude. Il s'agit de *oikos-logos* ou *Ecologie* (Maison+ Science) et de *oikos-nomos* ou *Economie* (Maison+lois et règles). En effet, il s'agit de deux disciplines voire sciences qui sont en réalité des cousins germaines.

Dans ce sens, la problématique qui doit se poser est la suivante: *doit-on considérer Ecotourisme «Oikos-tourisme» comme tourisme écologique, comme tourisme économique ou comme tourisme à la fois écologique et économique?*

Notre analyse ainsi que notre modeste investigation sur l'origine et la signification du mot écotourisme nous permet de défendre la thèse suivante :

«*Ecotourisme signifie oikos-tourisme, où Eco concile Economie et écologie*». En d'autres termes, il s'agit d'un tourisme qui quête des objectifs de développement, mais à l'échelle local, puisque il s'agit de la cellule fondamentale des sociétés et des territoires à savoir la maison «oikos» tout en fixant des objectifs écologiques liées à l'environnement et aux ressources vivantes qui constituent le territoires donc le milieu.

Si on se réfère à cette analyse, nous réalisons que durabilité et développement économiques et social sont des conditions nécessaires pour faire d'un tourisme un Ecotourisme, mais elles restent insuffisantes et doit cependant être un tourisme qui contribue à l'amélioration du bien-être des populations locales.(Chakour,2013).

En plus des idées mères et des caractéristiques et des objectifs de l'écotourisme un élément spécifique à l'écotourisme semble avoir été écarté, il s'agit de la relation de l'écotourisme en tant qu'activité, avec le territoire et ses occupants donc ses usagers notamment les populations locales.

En effets, si de nombreuses définitions abordent la durabilité, la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, elles restent muettes quant à la place des autochtones (les locaux). A ceteffet, deux questions méritent d'être posées:

- Qui sont les acteurs de cette activité? en d'autres termes qui est le prestataire? est-il un local? qui est le consommateur du service et comment il interagit avec le territoire et l'environnement?

- A qui profite cette activité? à des acteurs extra territoire ou à des acteurs locaux (population locale)?

En effets, l'écotourisme doit se faire par les locaux et pour les locaux. Pour une simple raison, le local a intérêt à protéger son territoire pour pérenniser l'activité éco touristique qui reste tributaire de l'état de l'environnement naturel local. Un extra (intrus), n'est, qu'un investisseur de «passage» dont l'objectif est de maximiser ses profits même au détriment du bien être futur des populations locales.

Peut-on donc considérer un touriste qui découvre (visite payante) des sites naturels à l'intérieur d'un Parc National avec un vélo, comme un écotouriste?

On peut confirmer qu'il pratique du tourisme durable mais pour dire qu'il pratique de l'écotourisme il faut d'abord s'interroger sur : à qui profite cette activité et qui assure la prestation?

Nous pouvons être dans trois situations.

- 1- Le touriste utilise son vélo et paye les droits d'entrée au Parc.
- 2- Le touriste loue un vélo d'un prestataire de service autre que le Parc et qui n'est pas de la région.
- 3- Le touriste loue un vélo auprès d'un prestataire de service local (de la région).

II- 3- 2- L'écotourisme et le développement durable:

A travers ce qui lui est assigné en termes d'objectifs et de principes, l'écotourisme ne peut être séparé de son éventuel apport à l'économie mondiale et de son support à la conservation (Vertigo), ces deux principes qui sont l'essence même du développement durable. En effet, grâce à son apport en matière de rendement pour les communautés locales et de sa participation aux projets de conservation des espaces naturelles; l'écotourisme ne pourrait donc que mener vers la durabilité: durabilité des économies, des populations, de leurs activités...

Bien que l'idée principale paraît claire et sans ambiguïté, la véritable participation de l'écotourisme au développement durable demeure très difficile et la mesure des conséquences reste infructueuse. Comme c'est le cas pour l'ensemble des activités pluridisciplinaires, les évaluations économiques sont loin d'aboutir à des résultats précis, du fait qu'ils soient heurtés à l'absence ou à l'imprécision de données (économiques, environnementales...). Néanmoins tout

le monde s'accorde à dire que l'écotourisme participe à la promotion et à l'instauration d'un développement durable; et ce grâce au principe de conservation qui paraît évident, à la notion de «équitable» qui se rapproche de plus en plus de la durabilité tout en s'éloignant du tourisme de masse et de toutes ces externalités négatives (pollution, surexploitation des ressources...), la dimension économique quant-à elle, doit être basée sur la rentabilité économique de tout projet, en effet, seule la rentabilité économique peut légitimer un projet de conservation. Enfin la dimension sociale prend forme avec la prise en compte des besoins des populations locales, en œuvrant pour leur bien-être à travers leur participation aux projets, et ce à tous les échelons. Tout ceci ne peut exister sans une gestion intégrée à travers une bonne gouvernance qui associerait toutes les parties prenantes aux processus décisionnel.

Compte tenu de sa définition qui tien compte aussi bien l'aspect écologique que l'aspect économique, l'écotourisme plus qu'un tourisme respectueux de l'environnement est un tourisme qui met en avant le développement local et l'amélioration du bien être des populations locales. Pour toutes les raisons évoquées plus haut, et afin d'éviter toute confusion, nous recommandant l'utilisation du vocable arabe (*ECO-SIYAH* أيكوسياحة) qui est plus significatif et dont la traduction reste plus fidèle pour le concept Ecotourisme.

III- La relation Ecotourisme-Aires marines protégées:

Un consensus existe, il stipule que tout dommage causé à la nature suite à des activités touristiques, devrait être considéré comme néfaste. Inversement, tout usage du tourisme à des fins conservatoires de la nature devrait être considéré comme positif et bénéficiaire. (J. Hill & T. Gale, 2009). En raison donc du rapprochement des objectifs des AMPs et de l'écotourisme, il est clair que les deux principes, peuvent œuvrer ensemble pour un développement durable. Toutefois, l'association de l'écotourisme et des AMPs ne peut que résulter d'un processus de coordination, de consultation et de conciliation impliquant toutes les parties prenantes. avec la collaboration de plusieurs acteurs (institutions, groupes d'intérêt, organisations non gouvernementales...) qui, loin de leur propre intérêt, doivent faire passer la réussite d'un projet écotouristique dans le cadre des AMPs.

En abordant le sujet, la question des inégalités en termes de temps et d'espace ressort en premier lieu, impactant de ce fait les activités de pêche (impact négatif à court et à moyen terme) et de tourisme (impact positif à court, à moyen et à long terme). Toutefois les activités éco touristiques en sortent gagnantes, puisqu'elles se basent essentiellement sur la nature et la qualité de l'environnement. Ce déséquilibre dû à une inégalité en termes de temps et d'espace, est à l'origine de conflits entre les différents usagés et permet d'expliquer les réticences des populations locales à adhérer à tout projet de conservation à travers la création d'AMPs.

A titre d'exemple, le programme brésilien de conservation de la tortue marine (TAMAR), a développé plusieurs alternatives en ce qui concerne l'aide que pourrait apporter un écotourisme à la conservation des écosystèmes marins, à savoir: l'adoption des tortues marines, la conversion des chasseurs (non respectueux du code de la chasse sous-marine) en conservateurs des milieux marins, une conscience plus élevée chez les usagers de la mer... il s'agit donc d'opter pour un programme de conservation, de mettre en place un processus consultatif, de faire appelle à une équipe pluridisciplinaire, pour aboutir à une pratique propre à toute région, tout est tributaire de la volonté des décideurs pour faire en sorte qu'un projet d'écotourisme réussisse dans le cadre de la création d'aires marines protégées.

Conclusion:

Compte tenu du caractère sensible et fragile des milieux côtiers et littoraux, la gouvernance de ces territoires devient de plus en plus complexe. S'il demeure difficile de concilier développement et conservation, il est reste toutefois possible de concilier l'homme avec son territoire en lui proposant un changement de comportement vis-à-vis de son environnement et des activités susceptibles d'améliorer sans bien être tout en protégeant son territoire.

Les AMPs doivent, désormais être perçues comme un investissement en capital naturel plutôt qu'un outil de restriction. En effet, les AMPs ont fait leurs preuves et constituent un facteur de développement des territoires. Elles

constituent une alternative relativement fiable, résultant de processus de concertation et de négociation entre les différentes parties prenantes, en vue de l'établissement des règles et des modalités d'accès permettant de gérer durablement les zones côtières ainsi que les activités auxquelles elles sont liées, en évitant et/ou réduisant les conflits d'usage, tout en optimisant l'allocation des ressources. Le tourisme, la pêche et l'agriculture, principales forces motrices du développement des territoires littoraux et côtiers, peuvent à travers une gouvernance par les AMPs se consolider et se compléter mutuellement.

Par ailleurs, si certains types de tourisme ne peuvent être que nuisible, à moyen et long termes, l'Ecotourisme, souvent confondu au tourisme environnemental, s'avère comme un moteur du développement local qui incite les locaux à protéger leur environnement ; Une protection qui , assurée par l'AMP, consolide le tourisme et le développement local en offrant plus de services éco systémiques et donc rehausse les prix des services éco touristiques et par voie de conséquences améliore le bien-être des populations locales. La protection et l'exercice de l'activité éco touristique doivent se faire donc par les locaux et pour les locaux. Protéger son environnement conduit à la promotion de l'écotourisme et inversement, l'écotourisme permet de protéger les territoires et ses ressources tout en améliorant le bien être des populations locales principales actrices du développement durable locale.

Complémentaires, les Aires Marines Protégées et l'écotourisme ne peuvent que converger vers un seul et même objectif, le développement durable des territoires littoraux et côtiers et l'amélioration du bien-être des populations locales.

Références bibliographiques:

- 1- ALBAN F., Contribution à l'analyse bioéconomique des Aires Marines Protégées : Application à la rade de Brest et à la mer d'Iroise, thèse de Doctorat Université de Brest Occidentale, Décembre 2003
- 2- Ameer Abdulla, Marina Gomei, Elodie Maison et Catherine Piante (2008) Statut des Aires Marines Protégées en Mer Méditerranée. UICN, Malaga et WWF, France. 156pp.
- 3- Aubertin C, Rodary E. Aires protégées, espaces durables?, IRD, 2008.
- 4- Asma CHAKER & Said Chaouki CHAKOUR, 2013: Les limites des AMPs dans la gouvernance des pêches: Le Pescatourisme une solution? , Actes du colloque International sur « Tourisme Services et Développement des territoires en Méditerranée: quel tourisme pour un développement durable?, Jijel, Algérie,2013.
- 5- Saïd Chaouki CHAKOUR, 2013: Tourisme et développement durable: antinomie ou complémentarité. Actes du colloque International sur «Tourisme Services et Développement des territoires en Méditerranée: quel tourisme pour un développement durable?, Jijel, Algérie,2013.
- 6- CHAKOUR Saïd Chaouki& Plan Bleu. (2012): *Etude des impacts du projet de Parc Naturel du Mont Chenoua sur le développement du territoire*. Plan Bleu, Centre d'Activités Régionales PNUE/PAM . Sophia Antipolis,Octobre 2012.
- 7- Saïd-Chaouki CHAKOUR et Tarik DAHOU, «Gouverner une AMP, une affaire publique? Exemples Sud Méditerranéens», VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement, Hors série 6, 2009, [En ligne]:
URL <http://vertigo.revues.org/index9156.html>.
- 8- Chevassus-au-Louis B. et al, Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes, centre d'analyse stratégiques, 2009.
- 9- D. Fennell, Ecotourism, Third edition, published in the Taylor & Francis e-Library, 2007.
- 10- FROGER G., GALLETTI F, Introduction, Monde en développement 2007/2, n° 138, p7-10.
- 11- GAGNON C., GAGNON S, L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce. De la conservation au développement viable des territoires. Presses de l'Université du Québec. 2006.
- 12- J. Hill & T. Gale, Ecotourism and Environmental sustainability: Principles and Practice, published by Ash gate, England, 2009.
- 13- L. Denais, Ecotourisme: un outil de gestion des écosystèmes, mémoire de Master, Université de Sherbrooke, Canada 2007.

-
- 14- MEA (2005) Millennium Ecosystem Assessment, Synthesis Report, Kuala Lumpur, Malaysia. Téléchargeable sur : www.maweb.org.
 - 15- National Research Council. 2000. Marine Protected Areas: Tools for Sustaining Ocean Ecosystem. Committee on the Evaluation, Design and Monitoring of Marine Reserves and Protected Areas in the United States, Ocean Studies Board, National Academy Press, Washington.
 - 16- Ninan K. N, Conserving and valuing ecosystem services and biodiversity: economic, institutional and social challenges, published by Earthscan, 2009.
 - 17- Perez_Perera Amanda, Etude socio-économique appliquée à la plaisance dans une Aire Marine Protégée. Cas de l'AMP Tavolara-Punta Coda Cavallo. Université de liège Mémoire de Master. 2009.
 - 18- PNUE/PAM (2008). Gestion environnementale dans le secteur touristique. Programme d'Actions Prioritaires. Centre d'Activités Régionales .Rome, Octobre 2008
 - 19- Pomeroy R-S., Parks J-E., Watson L-M. (2006). Comment va votre AMP?. Guide sur les indicateurs naturels et sociaux destinés à évaluer l'efficacité de la gestion des Aires Marines Protégées. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni.
 - 20- S. Wearing & J. Neil, Ecotourism: Impacts, Potentials and Possibilities?, second edition, Elsevier, 2009.
 - 21- Salles, J-M. Évaluer la biodiversité et les services éco systémiques : Pour quoi faire ? Document de Recherche LAMETA n°2010-17.
 - 22- Slootweg R, Van Beukering P, Valuation of Ecosystem Services and Strategic Environmental Assessment: Lessons from Influential Cases, Netherlands Commission for Environmental Assessment, 2008.
 - 23- TEEB (2010) The Economics of Ecosystems and Biodiversity: Mainstreaming the Economics of Nature: A synthesis of the approach, conclusions and recommendations of TEEB.
 - 24- ThorpeA., Failler P, Bavinck J. M., Marine Protected Areas (MPAs) Special Feature: Editorial, Environmental management, Volume 47, Issue 4, Springer, March 2011.
 - 25- UK National Ecosystem Assessment (2011): The UK National Ecosystem Assessment: Synthesis of the key Finding. UNEP-WCMC, Cambridge. Page 13.
 - 26- WEIGEL JY & SARR O. (2002). “Bibliographical analysis of marine protected areas. General and régional références for West Africa”. IRD. Dakar. Juillet 2002. Ref: CONSDEV Synthesis/WP1/02. 21 pages.

-
- 27- WICKEL J., L' «effet réserve» en milieu marin tropical: Synthèse des connaissances internationales et bilan des suivis écologiques effectués sur les récifs coralliens protégés de l'outre-mer français, IFRECOR, 2008.

Autres références:

- 28- Décret N° 87-144 du 16 juin 1987 Fixant les modalités de création et de fonctionnement des réserves naturelles (Définit les règles de classement d'un site un site en réserve naturelle à des fins de protection des biotopes, des formations géologiques, géomorphologiques ou spécifiques remarquables et des sites d'intérêt stratégique.)
- 29- La révision de la loi 83-03 du 5 février 1983 . Loi n°03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.
- 30- Loi n°3-03 du 17 Février 2003 relative aux zones d'expansion et sites touristiques: Cette loi définit les principes et les règles générales de protection, d'aménagement, de promotion et de gestion des ZEST (zones d'expansion et sites touristiques.) . Loi N° 01-11 du 3 juillet 2001 Relative à la pêche et à l'aquaculture, Elle énonce les règles et conditions de l'exercice de l'activité de la pêche et de l'aquaculture.
- 31- Le Décret N°94-13 du 28 mai 1994 Fixant les règles pénales relatives à la pêche est indiqué pour les cas de non-conformité. Loi N° 01-11 du 3 juillet 2001 Relative à la pêche et à l'aquaculture, Elle énonce les règles et conditions de l'exercice de l'activité de la pêche et de l'aquaculture.

-
- 1)- La biodiversité contribue à la réduction de la pauvreté de cinq manières: la sécurité alimentaire, les services éco systémiques, la réduction de la vulnérabilité, revenu et développement de la santé.
- 2)- Ils entrent dans le cadre des services d'approvisionnement, en se référant à la typologie mise en place lors du Millenium Ecosystem Assessment.
- 3)- 967 d'entre elles sont au niveau international.
- 4)- Il existe un autre privilège lié à la protection des habitats et de la diversité biologique des écosystèmes, c'est celui de sa réelle valeur économique et qui est aujourd'hui menacés à cause de la dégradation des habitats.
- 5)- Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses ressources, appelée aujourd'hui Union mondiale pour la nature.

-
- 6)- La première définition de l'IUCN fut adopté par la Résolution 17.38 de l'Assemblée Générale de l'IUCN en 1988, et réaffirmée en 1994 par la résolution 19.46, elle stipule qu'une AMP est "tout espace intertidal ou infra tidal ainsi que ses eaux sous-jacentes, sa flore, sa faune, et ses ressources historiques et culturelles que la loi ou d'autres moyens efficaces ont mis en réserve pour protéger en tout ou en partie le milieu ainsi délimité" (Froger G. et Galletti F. 2007).
- 7)- L'urbanisation et l'occupation de l'espace littoral, la question de la prise en charge des eaux usées et à l'assainissement ainsi que la gestion des déchets, l'industrie, le transport, l'agriculture intensive ; sont autant d'éléments qui infligent des dommages à l'environnement marin.
- 8)- Décret N° 87-144 du 16 juin 1987 Fixant les modalités de création et de fonctionnement des réserves naturelles (Définit les règles de classement d'un site en réserve naturelle à des fins de protection des biotopes, des formations géologiques, géomorphologiques ou spécifiques remarquables et des sites d'intérêt stratégique).
- 9)- La révision de la loi 83-03 du 5 février 1983 . Loi n°03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.
- 10)- Loi n°3-03 du 17 Février 2003 relative aux zones d'expansion et sites touristiques: Cette loi définit les principes et les règles générales de protection, d'aménagement, de promotion et de gestion des ZEST (zones d'expansion et sites touristiques.) . Loi N° 01-11 du 3 juillet 2001 Relative à la pêche et à l'aquaculture, Elle énonce les règles et conditions de l'exercice de l'activité de la pêche et de l'aquaculture.
- 11)- Le Décret N°94-13 du 28 mai 1994 Fixant les règles pénales relatives à la pêche est indiqué pour les cas de non-conformité. Loi N° 01-11 du 3 juillet 2001 Relative à la pêche et à l'aquaculture, Elle énonce les règles et conditions de l'exercice de l'activité de la pêche et de l'aquaculture.
- 12)- Environmentally sustainable tourism is a tourism which is developed and maintained in an area (community, environment) in such a manner and at such a scale that it remains viable over an infinite period and does not degrade or alter the environment (human and physical) in which it exists. (1991: 29) (S. Wearing& J. Neil, 2009).
- 13)- Certains affirment qu'il a paru durant les années 70, alors que d'autres attestent que le concept fut abordé pour la première fois aux années 80 (Fennell, 2007)
- 14)- Nous avons préféré présenter les définitions dans la langue des auteurs (Français, anglais) afin de transmettre fidèlement la présentation du concept. A notre humble avis, la traduction risque d'avilir le contenu du concept.

-
- 15)- Une définition citée dans (Fennell, 2007).
 - 16)- Une définition citée dans (Denais, 2007).
 - 17)- Une définition citée dans (GAGNON C., GAGNON S., 2006).
 - 18)- The ecotourism will destroy itself unless it goes beyond offering attractive rural settings to discontented urban denizens. It must encompass the social dimensions of productive organization and environmental conservation to offer viable livelihood to the direct producers of these services (Barkin 2003, cité dans GAGNON C., GAGNON S., 2006).